



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 15.06.2023

Numéro de publication: BH07-0000003847

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, La Fondation Signéranne

Organisation concernée:

La Fondation Signéranne
CHE-259.745.753
Rue des Fontaines 19
1274 Signy

Contexte:

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a désigné par décision du **13 juin 2023**, un commissaire pour la fondation "La Fondation Signéranne", dont le siège est Signy-Avenex, en la personne de **Monsieur Alexandre Pahud**, originaire de Saint-Cierges, à Châtel-sur-Montsalvens, avec signature individuelle. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du commissaire, Monsieur Alexandre Pahud, Route de la Jogne 35, 1653 Châtel-sur-Montsalvens.

Décision:

Relative à la surveillance de la fondation du 13 juin 2023 - Désignation d'un commissaire

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Fin du délai: 17.07.2023

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne